

Les OBLIGATIONS quand on rentre dans une section sportive

A. Les FAMILLES s'engagent à :

- faire prendre une licence UNSS à leur enfant et le faire participer aux différentes compétitions organisées durant la saison pour les sections sportives (3 à 5 mercredis suivant les années)
- faire passer à leur enfant une visite médicale d'aptitude effectuée par un **médecin du sport avant le début de la rentrée scolaire**, conformément aux instructions ministérielles (B.O. de mai 2003 relatif à l' «Examen et suivi médical des élèves des sections sportives scolaires» - voir encadré ci-dessous).
- veiller à une bonne récupération (alimentation, sommeil)



B. Le COLLEGE s'engage à :

- aménager l'emploi du temps de l'élève pour dégager deux créneaux d'entraînement dans la semaine, les séances devant être terminées impérativement avant 18h.
- *dans la mesure du possible*, ne pas programmer les séances football et les heures EPS le même jour, pour respecter un équilibre dans la semaine.
- communiquer aux clubs dès que possible les dates des compétitions UNSS et avertir les clubs de toute manifestation (ponctuelle) au collège concernant les joueurs.



C. Le CLUB s'engage à :

- ne pas obliger le joueur à suivre une séance d'entraînement club, le jour où celui-ci a une séance en section sportive.
- ne pas «pénaliser» un joueur d'une section sportive s'entraînant moins en club (par rapport à un autre)
- «libérer» le joueur pour les compétitions UNSS dans la saison.

Contenus de l'examen médical en vue d'une scolarité en section sportive scolaire

- Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosociale
- Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout)
- Examen pulmonaire
- Plis cutanés
- Examen de l'appareil locomoteur
- Examen dentaire et neurologique
- Dépistage des troubles auditifs
- ECG de repos (obligatoire la première année)
- Evaluation de la croissance et de la maturation :
- Examen podologique
- Bilan des vaccinations → Conseils diététiques
- Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

La fiche médicale sera transmise au mois de juin aux élèves qui auront été retenus.

Les clubs sont priés de diffuser LARGEMENT ces informations aux parents des joueurs concernés